

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 10 février 2015** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2015-02-30 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

**7.1** Amendement de la résolution no 2014-06-172;

**7.2** Délimitation d'une zone d'interdiction de stationner – tronçon rue Jean-Paul-Lemieux;

**7.3** Délimitation d'une zone d'interdiction de stationner – rue de l'Église;

**7.4** Demande à la Commission scolaire des Trois-Lacs de modifier le débarcadère de l'école Notre-Dame-de-la-Garde;

**7.5** Achat de billets – soirée annuelle des maires de l'île Perrot – AGAIP;

**7.6** Octroi de subvention – Centre d'écoute Montérégie.

ADOPTÉE

**2015-02-31 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2015-02-32 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2015 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2015, au montant de **411 490,10 \$**.

ADOPTÉE

**2015-02-33**     **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2015 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2015, au montant de **687 182,32 \$**.

ADOPTÉE

**2015-02-34**     **CIT LA PRESQU'ÎLE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île, tel que présenté et d'autoriser le paiement de la quote-part 2015 de la Ville, au montant de **216 320 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-371-00-965.

ADOPTÉE

**2015-02-35**     **EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE – CENTRE MARC VANIER INC.**

Considérant que le Centre Marc Vanier inc. a déposé le 18 décembre 2014 à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 2071, boulevard Perrot;

Considérant que l'article 243.8 de la *Loi sur la fiscalité municipale* reconnaît que certains immeubles du domaine humanitaire et social pouvaient être reconnus à l'exemption de taxe foncière;

Considérant que la Ville peut soumettre à la Commission municipale ses commentaires.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que la Ville ne s'oppose pas à la demande du Centre Marc Vanier inc. auprès de la Commission municipale du Québec pour bénéficier de l'exemption de taxe pour l'utilisation qu'en fait le Centre de réadaptation de l'ouest de Montréal, s'il se qualifie;

Qu'une copie conforme de la résolution soit transmise au Centre Marc Vanier inc. et à la Commission municipale de Québec.

ADOPTÉE

**2015-02-36**     **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 518 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DES ÉPÉVIERES**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no 518 décrétant un emprunt pour les travaux d'aménagement au parc des Épévieres. Le remboursement de ce règlement d'emprunt sera à la charge de l'ensemble de la Ville.

**2015-02-37**     **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2015-01 : LOT 2 068 381 (2962, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-01 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le requérant demande de valider le choix des ornements ajoutés au bâtiment principal conformément à la résolution du Conseil no 2014-09-248;

Considérant que le projet initial était assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494 et ses amendements;

Considérant que les ajouts effectués répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no 2015-01 telle que présentée.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Fournel se retire des délibérations de la table du Conseil pour l'adoption de la résolution suivante.

**2015-02-38**     **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2015-02 : LOT 3 877 188 (2565, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-02 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 2565, boulevard Perrot désire construire un nouveau bâtiment agricole;

Considérant que ce projet est assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no 2015-02 telle que présentée.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Fournel revient aux délibérations de la table du Conseil.

**2015-02-39**     **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2015-03 : LOT 2 070 338 (1495, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-03 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le requérant a modifié la finition architecturale du bâtiment principal sur sa propriété;

Considérant que le bâtiment avait fait l'objet d'une demande acceptée telle que présentée sur les plans no 05-M-51024 et acceptée aux termes de la résolution 2014-02-38;

Considérant que contrairement aux plans soumis une portion de la galerie avant est sur un coffrage de béton et l'autre est fermée avec des planches verticales et une porte;

Considérant que le projet ainsi modifié doit être assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494;

Considérant que les travaux dans leur forme actuelle ne répondent plus à l'ensemble des objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'accepter la demande no 2015-03, conditionnellement à ce que :

1. La porte de rangement soit faite dans les mêmes matériaux et la même couleur que les planches verticales fermant le dessous de la galerie afin que celle-ci ne soit pas apparente; ce correctif devra être complété avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015;
2. Ajouter un aménagement paysager devant la partie de la galerie qui est sur un coffrage de béton afin de créer un écran visuel; ce correctif devra être complété avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

ADOPTÉE

**2015-02-40     DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2015-04 : LOT 2 067 826 (2254, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-04 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire désire construire un agrandissement de l'école par l'ajout d'un gymnase en cour arrière;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'accepter la demande no 2015-04, telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-02-41 **AUTORISATION DE DÉPENSE ET DÉSIGNATION DE MANDATAIRE – AMÉNAGEMENT DE QUATRE HALTES RIVERAINES**

Considérant qu'il est prévu au budget 2015, l'aménagement de quatre haltes riveraines soit les haltes numéros 4, 5, 9 et 25 au plan directeur.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement :

- d'autoriser la dépense pour l'élaboration et la réalisation de plans d'aménagement de quatre haltes riveraines soit les haltes numéros 4, 5, 9 et 25 du plan directeur, pour un montant de 10 500 \$ plus taxes. Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740;
- que la Ville présente une demande d'autorisation au MDDELCC pour l'aménagement des quatre haltes riveraines ci-dessus mentionnées, de même que tout engagement en lien avec cette demande;
- de désigner, Mélissa Arbour-Lasalle, directrice du service d'urbanisme, mandataire de la Ville aux fins de la présente demande et l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-02-42 **AUTORISATION DE DÉPENSE – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – PARC DES ÉPERVIERS**

Considérant que le mandat initial de la surveillance des travaux de la première phase du parc des Éperliers prévoyait quatre semaines de travaux;

Considérant que l'entrepreneur a effectué les travaux sur une période de 7 semaines puis a étiré la correction des déficiences sur 7 autres semaines;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement des honoraires supplémentaires pour la surveillance de travaux occasionnés par les semaines supplémentaires.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser les honoraires supplémentaires de **WSP Canada inc.** pour la surveillance de la première phase des travaux effectués au parc des Éperliers, pour un montant de **13 725,92 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds des parcs et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

2015-02-43 **AUTORISATION DE DÉPENSE – COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROJET DES RUES KAY, DENISE-PELLETIER ET HÉBERT**

Considérant que lors de la réalisation des infrastructures pour les rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert, des directives de changement se sont avérées nécessaires.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser les coûts associés aux directives de changement émises dans le cadre du projet des infrastructures des rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert à **Les excavations Gilbert Théorêt inc.**, pour un montant de **28 435,19 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt numéro 503 et amendement et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-710.

ADOPTÉE

**2015-02-44**     **AUTORISATION DE DÉPENSE – ACQUISITION DES ENREGISTREURS DE DÉBORDEMENT**

Considérant les exigences du *règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la dépense pour l'acquisition de deux enregistreurs de débordement ED110, pour un montant total de 1 250 \$ plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-400-00-731.

ADOPTÉE

**2015-02-45**     **AUTORISATION DE DÉPENSE – ÉTUDE POUR GESTION DES EAUX USÉES DU PLATEAU NOTRE-DAME**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser une dépense pour une étude sur la gestion des eaux usées des secteurs du plateau Notre-Dame et industriel à **Amec Foster Wheeler**, pour un montant de **9 800 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-411.

ADOPTÉE

**2015-02-46**     **APPEL D'OFFRES GT2015-01 – OCTROI DE CONTRAT POUR LE BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le balayage de la chaussée pour l'année 2015 avec option de renouvellement pour 2 ans, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes publiquement le 9 février 2015 immédiatement après 11h30;

Considérant qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2015-01.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit **ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.** pour le balayage de la chaussée, pour un montant de **14 868 \$**, plus taxes applicables, pour l'année 2015, et ce, avec option de renouvellement pour 2 ans, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres GT2015-01.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-321-00-548.

ADOPTÉE

2015-02-47 **OCTROI DE SUBVENTION – GYMNASSE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Commission scolaire des Trois-Lacs pour la construction d'un gymnase simple à l'école Notre-Dame-de-la-Garde;

Considérant que la Ville utilise déjà le gymnase en dehors des heures d'utilisation de l'école et que la Ville va également utiliser le nouveau gymnase pour la tenue de ses activités;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer une aide financière à la **Commission scolaire des Trois-Lacs** d'une somme de **15 000 \$** pour la construction du nouveau gymnase adjacent à l'école Notre-Dame-de-la-Garde.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2015-02-48 **OCTROI DE SUBVENTION – RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE LA SAMARE**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Commission scolaire des Trois-Lacs pour l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique dans la cour de l'école La Samare;

Considérant que l'école et la Ville partagent la cour d'école et le parc des Chardonnerets;

Considérant que le terrain de soccer répondra aux normes de la Fédération de Soccer Québec pour un terrain à 4 et que la Ville utilisera ce terrain de soccer;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer une aide financière à la **Commission scolaire des Trois-Lacs** d'une somme de **15 000 \$** pour l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique répondant aux normes de la Fédération de soccer Québec pour un terrain à 4 dans la cour de l'école La Samare.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2015-02-49 **OCTROI DE SUBVENTION 2015 – SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – VÉRONIQUE DEMERS**

Cet item est retiré.

2015-02-50 **OCTROI DE SUBVENTION – CLUB DE PLONGEON VAUDREUIL-DORION – COMPÉTITION 2015**

Considérant que le club de plongeon a demandé une contribution financière à la Ville dans le cadre de la compétition 2015;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **100 \$** au **Club de Plongeon de Vaudreuil-Dorion**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

Madame la mairesse Danie Deschênes se retire des délibérations de la table du Conseil pour l'adoption de la résolution suivante et monsieur Daniel Lauzon agit en tant que maire suppléant pour cette même résolution.

2015-02-51 **OCTROI DE SUBVENTION 2015 – ASSOCIATION DE BASKETBALL DE L'ÎLE PERROT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **1 368 \$** à **l'Association de basketball de l'île Perrot** pour l'acquisition d'équipements en 2015.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

Madame la mairesse Danie Deschênes revient aux délibérations de la table du Conseil.

2015-02-52 **APPEL D'OFFRES SC2015-01 – OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES STRUCTURES DES JEUX D'EAU AU PARC DES ÉPERVIERS**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des structures des jeux d'eau au parc des Éperriers, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes publiquement le 9 février 2015 immédiatement après 10 h 30;

Considérant qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres SC2015-01.

Considérant le rapport du comité de sélection en date du 9 février 2015.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit **IMAGINEO INC.** pour la fourniture des structures des jeux d'eau au parc des Éperviers pour un montant **74 500,18 \$**, plus taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres SC2015-01, et ce, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et l'Organisation du territoire du Règlement d'emprunt (no 518) à venir pour l'aménagement du parc des Éperviers dont l'avis de motion a été donné ce jour.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

2015-02-53

**APPEL D'OFFRES SC2015-02 – OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CLÔTURE ET FILET ARRÊT-BALLE AU PARC DES ÉPERVIERS**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et installation de clôture et filet arrêt-balle au parc des Éperviers, une soumission a été reçue et par la suite ouverte publiquement le 9 février 2015 immédiatement après 10 h;

Considérant qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres SC2015-02.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit **INTER CLÔTURES JERMAR INC.** pour la fourniture et installation de clôture et filet arrêt-balle au parc des Éperviers, et ce, pour un montant **38 065,75 \$**, plus taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres SC2015-02.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds des parcs et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

2015-02-54

**APPEL D'OFFRES SC2015-03 – ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des terrains sportifs 2015 avec une année d'option, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes publiquement le 9 février 2015 immédiatement après 9h30;

Considérant qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres SC2015-03.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit **PELOUSE SANTÉ INC.** pour l'entretien des terrains sportifs 2015 avec une année d'option, et ce, pour un montant **15 744,06 \$**, plus taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres SC2015-03.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-725-10-545.

ADOPTÉE

**2015-02-55 AUTORISATION DE DÉPENSE – REFOULEMENT D'ÉGOUT – 54, 146<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant qu'il y a eu refoulement d'égout le 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 54, 146<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que les dommages s'élèvent à la somme de 12 365,90 \$;

Considérant que la franchise de notre assurance pour ce type de dommage est de 25 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser le remboursement des dépenses reliées au refoulement d'égout survenu le 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 54, 146<sup>e</sup> Avenue soit une somme de **12 365,90 \$** payable à l'assureur du propriétaire soit TD Assurance.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-141-00-991.

ADOPTÉE

**2015-02-56 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NO 2014-06-172**

Considérant que la résolution numéro 2014-06-172 accordant les travaux de pavage 2014, puisait cette dépense à même le surplus non affecté;

Considérant qu'il y aurait lieu de puiser cette dépense à même le budget d'opération.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'amender la résolution numéro 2014-06-172 afin que la dépense de pavage 2014 au montant de **213 000 \$** plus taxes applicables, soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-711.

ADOPTÉE

**2015-02-57 DÉLIMITATION D'UNE ZONE D'INTERDICTION DE STATIONNER – TRONÇON RUE JEAN-PAUL-LEMIEUX**

Considérant la problématique de sécurité et de dégagement à l'arrêt situé au coin de la rue Jean-Paul-Lemieux et le boulevard Virginie-Roy.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'interdire le stationnement sur la rue Jean-Paul-Lemieux sur le côté ouest près de la garderie soit, à partir du boulevard Virginie-Roy sur une longueur de 35 mètres vers le nord, entre 9h et 16h du lundi au vendredi.

ADOPTÉE

**2015-02-58 DÉLIMITATION D'UNE ZONE D'INTERDICTION DE STATIONNER – RUE DE L'ÉGLISE**

Considérant que sur la rue de l'Église, il y a interdiction de stationner en direction nord, entre l'intersection du boulevard Perrot jusqu'à la fin du gymnase;

Considérant qu'il y a lieu de conserver cette interdiction de stationner durant la période scolaire afin d'assurer la sécurité des enfants;

Considérant que cette interdiction n'est plus pertinente la fin de semaine et durant la période estivale.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de restreindre l'interdiction de stationner existante du lundi au vendredi, de 7h à 16h, et ce, de septembre à juin.

ADOPTÉE

**2015-02-59 DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS DE MODIFIER LE DÉBARCADÈRE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE**

Considérant la problématique reliée à la sécurité des enfants au débarcadère de l'école Notre-Dame-de-la-Garde.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement de demander à la Commission scolaire des Trois-Lacs de proposer à la Ville une solution relative à la problématique du débarcadère de l'école Notre-Dame-de-la-Garde qui crée une congestion entre les autobus qui sont stationnés dans la rue et la circulation locale qui peut mettre ainsi la sécurité des enfants en péril.

ADOPTÉE

**2015-02-60 ACHAT DE BILLETS – SOIRÉE ANNUELLE DES MAIRES DE L'ÎLE PERROT – AGAIP**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'acheter quatre billets pour le souper annuel des maires de l'île Perrot qui aura lieu mercredi, le 18 mars 2015 au coût total de **180 \$**, payables à l'**Association des gens d'affaires de l'île Perrot**, et d'autoriser 4 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2015-02-61 OCTROI DE SUBVENTION – CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière;

Considérant que le centre d'écoute de la Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés est un service d'écoute professionnel, confidentiel et gratuit offert à tous les aînés de la Montérégie.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **250 \$** au **Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois de janvier 2015 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2015 – CCU.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2015-02-62    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de lever la séance à 20h10.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Jeanne Briand  
Greffière

/vc

\*\*\*\*\*